

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 10 MAI 2016 à 17h30

**Nombre de délégués en exercice : 28 titulaires**

**Nombre de membres votants : 19**

|                          |    |
|--------------------------|----|
| Titulaires présents :    | 14 |
| Titulaires représentés : |    |
| Suppléants :             | 4  |
| Procurations :           | 1  |

L'an deux mille seize, mardi 10 Mai 2016 à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Président.

### **Délégués titulaires présents :**

CC des Coteaux de Cadours : Mrs. CLUZET A., DULONG D.  
 CC des Coteaux du Girou : Mrs. GRANDJACQUOT D., VINTILLAS E.  
 CC du Frontonnais : Mrs CAVAGNAC H., MIQUEL D., PAPILLAULT P., PETIT Ph., VASSAL J-P.  
 CC de Save et Garonne : Mrs. BOISSIERES J., ESPIE J-C.  
 CC Val'Aïgo : Mme NARDUCCI I. et Mrs. LAVIGNOLLE V., SALIERES JL.

### **Délégués titulaires représentés :**

CC des Coteaux du Girou : M. CUJIVES D. par M. GENEVE JL. (suppléant).  
 M. CALAS D. par M. ANJARD N. (suppléant).  
 M. DUTKO H. par M. VINTILLAS E (pouvoir),  
 CC du Frontonnais : M. PETIT Pa. par M. AUSSEL E. (suppléant).  
 M. GALLINARO A. par Mme TIRMAN S. (suppléante).

### **Délégués titulaires absents ou excusés :**

CC des Coteaux du Girou : M. ROUMAGNAC L.  
 CC du Frontonnais : Mrs. DUPUY D., NADALIN D.,  
 CC de Save et Garonne : Mme AYGAT C et Mrs. AUZEMERY B., JANER G., LAGORCE P.  
 CC Val'Aïgo : Mrs OGET E., REBEIX N.

### **Autres présents :**

- M. DEBANS J. : Maire de Le Grès
- Mme BAGUËS C., Responsable de la commission urbanisme.

| <b><u>Ordre du jour</u></b>  |
|--|
| 1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 24 Mars 2016                               |
| 2. Décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations                                |
| 3. Avis du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain sur le PLU arrêté de la commune de Le Grès. |
| 4. Présentation du SIG   |
| 5. Questions diverses  |

Après avoir vérifié le quorum, Monsieur le Président, Philippe PETIT, ouvre la séance à 17 heures 30.

### **1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 24 Mars 2016**

Le Président interroge l'Assemblée quant à d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté.

## 2. Décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations

Le 17 juin 2014, le Comité syndical a donné au Président des délégations de compétences relatives au fonctionnement de la collectivité, ainsi que dans le cadre d'avis à rendre en matière d'urbanisme (Modifications et Révisions allégées).

Depuis le dernier Comité syndical, 2 procédures de modification ont donné lieu à un avis du Syndicat Mixte. M. PETIT donne la parole à Mme BELLEVILLE qui rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans ce cadre, dont les procédures sont les suivantes :

| Date de l'arrêté | PROCEDURE  | N° Arrêté |
|------------------|--|-----------|
| 25 mars 2016     | 2 <sup>ème</sup> modification simplifiée du PLU de Saint-Marcel Paulel | 2016-2    |
| 29 avril 2016    | 1 <sup>ère</sup> modification du PLU de Montpitol                      | 2016-3    |

## 3. Avis du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain sur le PLU arrêté de la commune de Le Grès.

La commune de Le Grès dispose d'une carte communale. Par délibération en date du 23 octobre 2007, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration de son PLU. Le présent PLU a été arrêté le 27 janvier 2016 prenant en compte les dispositions des lois Solidarité et Renouvellement Urbain de décembre 2000 et Engagement National pour l'environnement de 2010 (Grenelle II).

Par courrier reçu au syndicat le 15 mars 2016, la commune de Le Grès consulte pour avis le Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain sur son projet arrêté de PLU, avant ouverture de l'enquête publique. Le Syndicat Mixte rendra un avis en termes de compatibilité au SCoT dans les trois mois, tel que fixé par les textes.

Mme BELLEVILLE fait un point sur la situation de la commune et présente le PADD :

La commune de Le Grès, porte du bassin de vie des coteaux de Cadours sur la RD1, est située à 45km au nord-ouest de l'agglomération toulousaine et à une trentaine de km de Blagnac.

La principale voie d'accès depuis la métropole régionale est la RD1, voie de grande communication qui relie la capitale régionale Toulouse à Cadours en direction du Gers.

### LE GRES et le SCoT du Nord Toulousain



La commune de Le Grès fait partie du **bassin de vie des coteaux de Cadours**. La communauté de communes a été créée en 2003. Elle est composée aujourd'hui de 16 communes.

#### LE GRES

Commune non-pôle du SCoT :  
En assainissement collectif

**La vignette mixte** **13ha**  
(habitat-services-commerces)

**Une densité de 10 à 20 logements/ha**

**Les activités économiques : 15ha sur le bassin de vie**

*(à répartir par la communauté de communes)*

## Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

### L'HABITAT

- Limiter l'urbanisation autour du village
- Planifier les constructions en permettant un étalement régulier des constructions.
- Assurer une offre diversifiée de l'habitat

### LE TRANSPORT ET LES DEPLACEMENTS

- Organiser et sécuriser les déplacements et stationnements dans le centre du village.
- Ne pas augmenter les déplacements

### LES DEVELOPPEMENTS ECONOMIQUES ET LES LOISIRS

- Assurer la diversification des fonctions urbaines
- Dynamiser l'activité économique sur la commune
- Harmoniser en adéquation avec l'urbanisation de la commune, le développement des équipements publics et privés
- Prévoir le développement des communications numériques
- Maintenir les sièges d'exploitation en favorisant la diversification de l'activité agricole

### LA MODERATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN

### LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

- Préserver et favoriser l'espace agricole
- Préserver les espaces naturels

Mme BELLEVILLE informe que la Commission Urbanisme s'est réunie le 20 Avril 2016 pour analyser le PLU, émettre un avis et recevoir la commune pour mieux comprendre avec elle son document et son projet. Elle profite du sujet pour encourager les communes à prendre contact tôt avec le SCOT pour prendre en compte les éléments de mise en compatibilité dès le démarrage de leurs documents d'urbanisme.

Il est donné ensuite lecture de la proposition d'avis. En préalable, Mme BELLEVILLE rappelle que la note technique dont les éléments sont analysés et validés par la Commission Urbanisme, sera annexée à la délibération et consultable dans le registre des délibérations ou téléchargeable sur le site internet <http://scot-nt.fr/>.

Pour chacune des réserves proposées, des éléments de précision issus de cette note technique sont apportés. M. GENEVE souhaiterait savoir si le projet de zone d'activités est situé sur une zone appartenant à de nombreux propriétaires. M. DEBANS, Maire de la commune de Le Grès répond par l'affirmative. M. BOISSIERES rappelle que des études menées dans le cadre de l'InterSCoT ont permis d'identifier des réserves foncières pour 75 ans en matière de zone économique.

Mme BAGUÈS, Responsable de la commission urbanisme de la commune de Le Grès, s'interroge sur l'existence d'une délimitation à prévoir autour de la zone d'épuration. M. VINTILLAS lui répond par l'affirmative en précisant que depuis aout 2015, il y a l'obligation de prévoir 100 m autour de la station d'épuration, avec la possibilité de demander une dérogation à l'Agence Régionale de Santé.

M. GRANDJACQUOT questionne à son tour Mme BAGUÈS sur la création d'une école sur la commune. Cette dernière lui répond par la négative.

M. GRANDJACQUOT s'interrogeant alors sur une perspective intercommunale, M. CLUZET intervient et lui indique qu'on compte actuellement 6 écoles pour les 16 communes de la Communauté de communes de Cadours. Dans le cadre de la fusion avec la Communauté de communes de Save et Garonne, une étude est en cours, afin de trouver des solutions, la nouvelle inter-communalité ne prévoyant pas de prendre cette compétence.

Au regard des éléments techniques apportés, la délibération a été adoptée à l'unanimité comme suit :

### Délibération n°2016/11

**Le Syndicat Mixte du SCoT, fort de son rôle de veille des politiques publiques d'urbanisme dans le territoire du SCoT, évalue les documents transmis par les communes au regard de leur compatibilité avec le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT approuvé le 4 juillet 2012, par délibération du Comité syndical n° 09 – 2012.**

L'analyse du projet de PLU de la commune de Le Grès met en évidence la prise en compte de la plupart des objectifs énoncés dans le PADD du SCoT et notamment :

- ♦ la préservation des espaces naturels et agricoles ;
- ♦ la production d'une urbanisation plus dense, organisée et équilibrée ;
- ♦ ....

**Au regard des éléments présentés dans la note technique** validée par la Commission Urbanisme et annexée à la présente délibération,

**Le Comité Syndical**, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

**Après en avoir discuté et délibéré**, à l'unanimité,

### **DÉCIDE**

**Article 1er:** **D'ÉMETTRE un avis favorable** sur le projet de P.L.U. de la commune de LE GRÈS, **sous réserve que :**

- Soit jointe au PLU une Orientation d'Aménagement et de Programmation sous forme d'opération d'ensemble pour les 2 dents creuses de superficie significative de la zone UB. P122.
- Soit complétée l'orientation d'aménagement et de programmation en UAa et UBa pour apporter les éléments de « qualité et durabilité de l'urbanisation » **déclinées dans les prescriptions P121 et 122 telles liaisons** piétonnes, différentes formes urbaines, protection des boisements...
- Le long de la RD42a, la limite de la zone urbaine (UB) soit ramenée en limite de l'urbanisation existante (P128).
- Le périmètre de la zone AU2 (intersection RD42a et rue principale) soit élargie afin que cette zone devienne une des principales extensions du bourg répondant ainsi au sens privilégié d'urbanisation (cartographie du DOO et P114).
- La densité affichée dans le rapport de présentation trouve une traduction dans les outils du PLU (P116). Il est rappelé que la densité est une moyenne à la commune.
- Soit déterminé un phasage priorisant les principaux développements urbains correspondants aux sens privilégiés d'urbanisation (P123). Il sera complété par une programmation satisfaisant aux besoins prévisibles en matière d'équipements notamment scolaires accompagnant la croissance (P129-P130).
- Soient précisées les démarches envisagées par la commune en matière de logements locatifs et logements locatifs sociaux (P106 et 108). La requalification des logements vacants pourrait participer de cette démarche (P126).

- La production d'un habitat diversifié répondant à la diversité des besoins doit trouver des traductions concrètes dans le PLU (P108).
- Des mesures de protection des boisements en bordure de voies (notamment RD1) soient mises en place dans le PLU (P43).
- En zone A, les extensions des constructions à usage d'habitation soient mesurées et pour les annexes à ces habitations, la superficie et la distance à l'habitation seront limitées (P120). Le règlement sera complété en ce sens.
- Soient répertoriées les zones humides de la commune et proposées des mesures de protection adaptée (P29). Les constructions de loisirs en prévision dans la zone NL seront positionnées dans un secteur de taille et de capacité limitées de constructions (STECAL) éloigné d'au moins 10m des rives du plan d'eau (P30).
- Pour la zone d'activités AUE2, la communauté de communes étudie une structuration de son offre économique et le positionnement de ce projet au sein du bassin de vie (P80 et P84).

**Article 2 : IL EST RAPPELÉ à la commune que :**

- L'ouverture à l'urbanisation des zones AU2 et de la zone AUE2 s'effectuera par modification ou révision du PLU.
- La production de logements sera régulière : environ la moitié jusqu'en 2020 et l'autre moitié entre 2020 et 2030 (P15 et P123).

**Article 3 : D'ATTIRER l'attention des élus sur les objectifs de la commune de Le Grès en matière d'accueil de population et de production de logements à l'horizon du PLU.**

Dans le bassin de vie des coteaux de Cadours, les efforts de production de logements se localisent pour près de 34% sur la commune de Cadours en tant que pôle. Une répartition indicative d'environ 600 logements reste à produire à horizon 2030 sur les 15 communes non-pôle. (P14 et carte indicative).

De plus, la commune dispose de peu d'équipements. Les enfants sont scolarisés dans d'autres communes du bassin de vie.

L'équilibre entre développement urbain communal et capacités des équipements et services se réfléchit à l'échelle intercommunale (P14, P129 et P130).

#### **4. Présentation du SIG**

M. PETIT donne la parole à M. MEUNIER, recruté dans le cadre de la mise en place du SIG du SCoT, afin de présenter les travaux effectués au cours des 4 derniers mois.

Mme BRULÉ explique que le travail interne effectué sur la mise en forme des cartes du DAAC suite à la Modification du SCoT nous permet aujourd'hui d'être propriétaire et autonome de ces données. La modification de la cartographie du DOO sera également réalisée en interne. Enfin, le SIG alimentera l'outil de suivi et d'évaluation du SCoT.

M. PETIT rajoute que l'objectif est d'avoir accès à toutes les informations à moyen terme afin d'accompagner au mieux les communes sur l'élaboration, la modification, la révision de leurs documents d'urbanisme.

M. CLUZET souhaiterait savoir s'il est envisagé d'intégrer les réseaux. M. PETIT lui répond par l'affirmative, dès lors qu'il est fourni au SCoT une couche validée et sûre. Il informe toutefois qu'il existe de sérieuses difficultés pour obtenir des plans de recollement sérieux. Il annonce ensuite à titre indicatif que la mise à jour par la BDT au Syndicat des eaux (données de 8 communes) coûte 30 000 euros par an. M. CLUZET réplique que ces données devraient être ouvertes.

M. VASSAL indique qu'une démarche est en cours pour aller vers une cohérence globale des niveaux d'information en matière de SIG, associant le SCoT et les intercommunalités du territoire.

## **5. Questions diverses**

### **a/ Point sur le personnel.**

M. PETIT annonce qu'en remplacement du chargé de mission, le Syndicat envisage de garder l'agent recruté pour la mise en place du SIG à la fois en support de la chargée de mission et pour poursuivre le travail commencé en matière de SIG. Ceci permettra de compléter les compétences de l'équipe pluridisciplinaire en place. Mme BRULÉ précise que cet agent bénéficie d'une formation en aménagement du territoire, à compléter par la formation interne réalisée actuellement par le chargé de mission en poste et les formations externes.

M. PETIT explique également que dans le cadre de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il est prévu de pérenniser de plein droit les contrats de Mmes BELLEVILLE et BRULÉ arrivant à échéance des 6 ans. Un travail est actuellement effectué en collaboration avec le CDG sur les fiches de postes qui ont évolué et sur la procédure à appliquer.

### **b/ Point sur les ateliers Transition Energétique et le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).**

M. PETIT donne la parole à Mme BRULÉ, qui expose en préalable l'avancement de la procédure. Elle explique que le Syndicat est toujours en attente d'une réponse de la DREAL pour connaître la procédure réglementaire à mettre en place (transfert de compétence). Elle rajoute que par précaution la DREAL a également saisi son Ministère de référence des désaccords demeurant avec la Préfecture.

Elle informe les élus que les réunions de sensibilisation à la transition énergétique dans chaque bassin de vie (contexte, enjeux, modalités d'élaboration d'un PCAET, ..... ) sont en cours de préparation.

- Une réunion de travail concernant le contenu de ces ateliers est prévue le 17 Mai prochain et devrait réunir pour chaque BV 1 à 2 élus sensibilisé(s) à ces questions.
- Les ateliers se dérouleront quant à eux la 2ème quinzaine de Juin.

Elle termine par le PCAET en indiquant que le travail sur le cahier des charges est enclenché. Une réunion est à venir en Mai avec l'ADEME en associant l'ARPE qui pourra être suivie par la signature d'une Convention avec l'ADEME pour une subvention à hauteur de 70% pour l'élaboration du PCAET.

### **c/ Retour des élus (réunions – conférences – séminaires).**

M. PETIT explique que le Syndicat a reçu une convocation pour l'AG de l'InterSCoT, ayant pour objet principal la dissolution de l'InterSCoT. Ce courrier est selon lui surprenant suite à la proposition qui avait été faite par l'InterSCoT lors de la réunion relative à l'élargissement en Novembre 2015.

Il demande ensuite à M. BOISSIERES, représentant du SCoT présent à cette réunion, d'en rappeler le contenu. M. BOISSIERES indique que M. RAYNAL, Président de l'InterSCoT avait réuni les élus représentants des SCoT du Grand Bassin Toulousain (« villes à une heure »), et qu'à cette occasion, l'ensemble des participants s'était montré favorable à l'élargissement de l'InterSCoT via la signature d'une convention sous réserve d'une participation financière raisonnable. Il avait été également proposé que les travaux de l'InterSCoT (outils de veille ...) se poursuivent à 4, sous une forme associative.

Il rajoute qu'un projet de convention proposé par M. RAYNAL et M. MERIC devait être envoyé avant la fin de l'année 2015 aux SCoT pour une réponse avant fin mars.

M. PETIT annonce qu'il a interrogé M. RAYNAL, qui lui a fait savoir que la dissolution est une suite normale et que les élus locaux devraient se concerter pour établir de nouvelles perspectives.

### **d/ Composition de la commission urbanisme.**

M. PETIT informe qu'il convient d'accueillir de nouveaux élus dans la commission urbanisme afin de permettre une rotation et une représentativité efficace de chaque bassin de vie. Il propose de l'élargir à 3 élus par BV. :

\* Communauté de communes du FRONTONNAIS : Il est proposé la participation de M. PAPILLAULT.

\* Communauté de communes des Côteaux du Girou : M. VINTILLAS signale que M. GENEVE a accepté sa proposition d'entrer dans la commission.

\* Communautés de communes Save et Garonne : Il convient d'attendre la désignation des représentants au Syndicat Mixte. Par ailleurs, M. MOIGN, bien que n'étant plus conseiller communautaire a fait savoir qu'il souhaitait rester dans la commission.

\* Communautés de communes Val'Aigo : M. REBEIX a fait savoir qu'il était peu disponible. Il conviendra donc qu'un autre élu fasse connaître sa volonté de le remplacer.

Mme BRULÉ propose que la commission soit réinstallée à la rentrée.

### e) Agenda

- Réunion du groupe de travail - Ateliers de *sensibilisation*  
sur le thème de la transition énergétique : ..... 17 mai 2016 à 10h00
- Etats généraux du Rail et de l'intermodalité – Conseil Régional : ..... 19 mai 2016 à 18h00
- Réunion publique de Gauré : ..... 24 mai 2016 à 18h30
- **Bureau** : Validation de la modification du SCoT : ..... 30 mai 2016 à 17h00
- AG GIP InterSCoT : ..... 3 Juin 2016 à 16h30
- **Réunion PPA** : ..... 6 juin 2016 à 14h00
- **Comité Syndical** : Présentation de la modification du SCoT : ..... 6 juin 2016 à 17h30
- Rencontres nationales des SCoT (RNS) de Nevers : ..... 9 et 10 Juin 2016
- Ateliers de sensibilisation à la transition énergétique : ..... 15 derniers jours de Juin